



## Juste avoir une solution

Par **nejma**, le **14/01/2008** à **15:42**

tout d'abord bonjour

je tien a vous exposer mon cas qui est le suivant,ma mère ayant vecue toute sa vie en france celle ci etait residante bien avant la guere d'algerie a l'époque nous vivions tous en france en famille aprs l'indépendance ma mere a fait juste rentrer les enfants dont je suis une de ses 7 enfants ma mere a continuer a vivre en france ou elle etait commercante un de mes frere est rester en france il ya quelque annees ma mere a eue une attaque cervicale suivie d un debut d'azaameurune de mes soeur la faite venir en algerie depuis ses droits lui on ete retirer en plus nous ne pouvons pas avoir de visas pour la france et je considère que vue les annees que ma mere a passee pratiquement toute sa vie en france donc celle ci a droit a la nationalitee automatiquement et actuellement nous ne pouvons meme pas savoir quels sont les biens de ma mere ni ce quelle possède en france ni ces droits pour cela j 'aimerais savoir quoi faire car moi je considère que ma mere est francaise jaimerais juste une aide s'il vous plais merci d'avance madame kary